

Qui est responsable en orientation ?

Éditorial, par Jacques Vuloup

Revue Questions d'orientation, n°1, mars 1999

Si les journées d'études organisées au Mans en septembre 1998 ont soumis à la question la problématique de la responsabilité en orientation, c'est sans doute que, mis en appétit par le forum philosophique *De quoi sommes-nous responsables ?* (Le Monde-Le Mans, octobre 1996), les Sarthois ont souhaité faire partager leur appétence pour une thématique résolument moderne. Elle est interrogée au filtre de plusieurs grilles de lecture : philosophique, politique, juridique, sociologique, psychologique, psychopédagogique. Elle est associée à l'idée de l'auto-émancipation de l'être humain, essentielle depuis les Lumières dans le monde occidental, par rapport à toutes les transcendances, en particulier celle de la loi divine. Si le responsable est celui qui se porte garant, celui qui se porte caution, celui qui répond (lat. *respondere*, d'où vient *sponsor*), ce n'est pas d'abord de lui-même, mais d'un autre. Responsable, je m'engage vis-à-vis d'un autre, pour un autre. Mais, devant l'inflation des responsabilités et l'actuelle confusion entre la faute morale, l'erreur d'expertise, la responsabilité et l'inculpation pénale, un flou gênant, des équivoques persistantes obscurcissent le débat – par exemple, faut-il s'en tenir à une acception de la responsabilité assimilée à l'imputation, faite d'obligation et de réparation ? – et invitent à penser le concept autrement, entre les pôles subjectif et institutionnel.

La conférence de Michel Huteau *L'évolution du rôle et des méthodes des conseillers d'orientation des années 1920 à aujourd'hui* (cf. **Billet Vingt après, Le Mans, 1998, 2/6, à paraître**) et, à leur manière, les ateliers sur *La mesure de l'homme* et celui de Pierre Roche sur Antoine Léon nous ont rappelé les engagements pionniers, l'inventivité et le courage politique de nos prédécesseurs. Dans *Le service public à l'épreuve du contrat et du projet*, le juriste bordelais Robert Lafore (cf. **Billet Vingt après, Le Mans, 1998, 3/6, à paraître**) aura largement éclairé – ne serait-ce qu'en reformulant la thématique du congrès du Mans en *Qui est responsable en orientation ?* – la manière dont les questions d'orientation peuvent se penser dans l'évolution générale du service public vers l'action stratégique. Ainsi, les notions de *contrat*, *projet*, *responsabilité* se trouvent-elles d'après lui relativisées en orientation, et plus généralement dans le champ éducatif, dès lors que l'autonomie des établissements scolaires reste toute relative, et celle des sujets fort limitée *de jure*.

Dans *Expérience et civilité dans la formation et le recrutement des jeunes*, afin d'éviter de laisser prise à l'arbitraire le plus incontrôlable, Philippe Zarifian (cf. **Billet Vingt après, Le Mans, 1998, 4/6, à paraître**) propose, à partir d'une analyse sociologique des organisations, d'intégrer plus clairement les pré-requis de l'expérience et des compétences sociales aux apprentissages scolaires et à leur validation. Ne serait-ce pas en effet donner une force institutionnelle à ces formes élémentaires et désormais incontournables de la civilité et, osons ce vilain mot, faute de mieux, de l'employabilité ?

Face à une certaine pathologie de la responsabilité, à la tyrannie de nos décisions, et à l'invocation incessante de l'acteur, Jean-Pierre Boutinet, *Dans une culture de la citoyenneté et du projet, qui est responsable de l'orientation ?* (cf. **Billet Vingt après, Le Mans, 1998, 5/6, à paraître**) nous invite à revisiter nos volontarismes et notre souci de clôture, à lâcher prise, à accepter la cohabitation du choix et du hasard, à apprendre à penser en termes d'autonomie et de maîtrise partielles, à admettre la tension nécessaire entre la saisie d'opportunités et la construction patiente et structurée

d'anticipations de l'avenir, à valoriser une pédagogie des opportunités et une indétermination partielle de l'orientation.

Pour Guy Coq, suivant en cela la thèse défendue par Hannah Arendt, la première et décisive responsabilité de l'école est l'entrée dans la culture. Et la culture scolaire est d'abord mémoire, rapport à un héritage. Dans *Nouvelles formes d'organisation au travail, souffrance au travail et orientation* (cf. **Billet Vingt après, Le Mans, 1998, 6/6, à paraître**), en clinicien attentif aux manifestations pathiques de la souffrance au travail, en analyste des décalages surprenants entre la description subjective du travail et sa présentation gestionnaire et managériale, Christophe Dejours nous interpelle sur les ressorts de la collaboration des salariés à ce que, par ailleurs, ils considèrent comme le mal, ou le sale boulot : peur de perdre son travail, peur de la dé-solation – mise au placard –, peur de perdre la reconnaissance de la communauté des pairs. Alors, quand nous orientons (pardon quand nous proposons à un sujet acteur supposé capable d'auto-émancipation), orientons-nous (pardon proposons-nous à un sujet acteur supposé capable d'auto-émancipation de s'orienter) vers un travail décrit en termes d'activité ou en termes de rapports de domination, ou du moins de dépendance ?

Au fond, quelles seraient les conditions d'une orientation, et donc d'une éducation, qui poserait le principe responsabilité (Jonaz, 1998) au cœur des finalités et des attitudes éducatives ? ■